

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Direction des services de la navigation aérienne

**Délégation de gestion du 31 mars 2010
relative à la gestion de programmes d'opérations de génie civil**

NOR : DEVA1017941X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté du préfet de la Haute-Corse du 4 janvier 2010 portant création de la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse ;

Vu la délégation de gestion du 7 octobre 2009 relative à la gestion de programme d'opérations de génie civil,

Entre :

La direction départementale des territoires et de la mer, 8, boulevard Benoîte-Danesi, 20411 Bastia Cedex 9, représentée par le directeur départemental des territoires et de la mer, ci-après dénommée la « DDTM-2B » ;

Et :

La direction des services de la navigation aérienne, 50, rue Henry-Farman, 75720 Paris Cedex 15, représentée par le directeur des services de la navigation aérienne, ci-après dénommée la « DSNA », agissant pour ce qui concerne le service de la navigation aérienne Sud-Est, aéroport Nice-Côte d'Azur, BP 3036, 06201 Nice Cedex 3, ci-après dénommé le « SNA-SE »,

Il est convenu ce qui suit :

Objet du présent avenant

La direction des territoires et de la mer de la Haute-Corse est substituée à la direction de l'équipement et de l'agriculture dans la délégation de gestion susvisée.

Historique des modifications

DATE	MODIFICATION	PAGES CONCERNÉES	VISA DES PARTIES
31 mars 2010	Substitution DDTM-2B à la DDEA-2B	Intégralité de la délégation	

Fait à Paris, le 31 mars 2010.

*Le directeur départemental des territoires
et de la mer de la Haute-Corse,*
R. TAUZIN

*Le directeur des services
de la navigation aérienne,*
M. GEORGES

Le préfet,
J.-L. NEVACHE